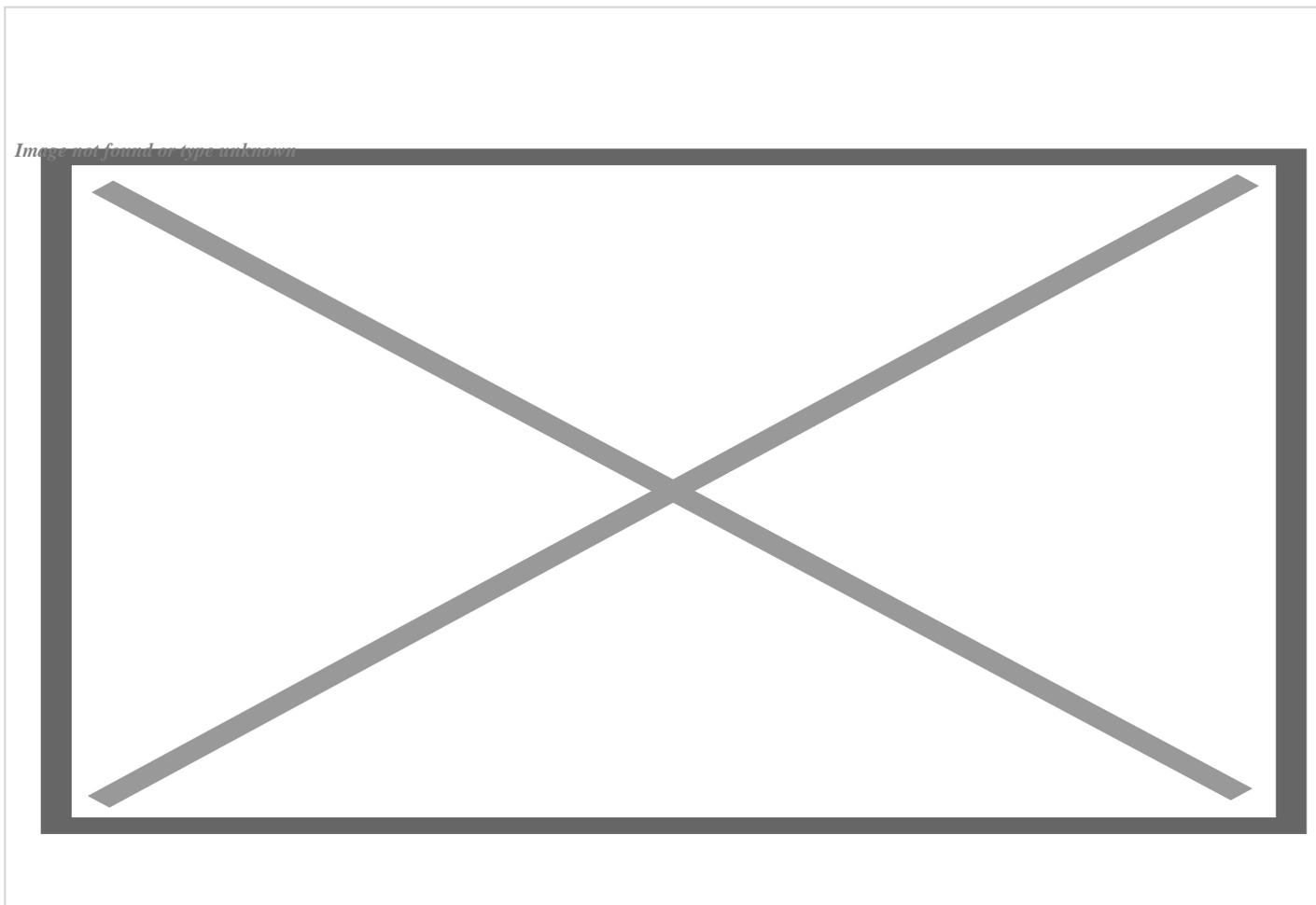


# *Nouvelle mesure américaine contre Cuba : sécurité ou asphyxie ?*

---



La Havane, 21 mars (RHC) Sous couvert d'assurer la sécurité maritime et l'application de la loi, le Registre fédéral des États-Unis a annoncé l'imposition de nouvelles conditions pour l'entrée des navires en provenance de Cuba, à compter du 2 avril.

« Celles-ci découlent d'un projet de loi du Congrès américain visant à autoriser les dépenses de défense en 2024, qui comprenait un amendement des législateurs anti-cubains Carlos Giménez Díaz-Balart et María Elvira Salazar, approuvé sans débat et par des méthodes trompeuses », a déclaré à Granma Rodney González Maestrey, directeur des affaires juridiques et de l'analyse à la Direction générale des États-Unis du ministère cubain des Affaires étrangères.

En vertu de la loi sur la sécurité des transports maritimes et du département de la sécurité intérieure (DHS), ainsi que du titre 46 du code des États-Unis, section 70108, tel que modifié, et de l'inscription de

l'île sur la fameuse liste des États soutenant le terrorisme, le département de la sécurité intérieure, dont dépendent les garde-côtes, doit supposer que les ports de pays comme Cuba ne respectent pas les mesures antiterroristes efficaces.

Mais le véritable objectif de cette nouvelle manœuvre est de nuire à la coopération officielle entre Cuba et les États-Unis sur les questions de sécurité nationale dans les deux pays, et elle étend le caractère extraterritorial du blocus en tentant de dissuader les opérateurs maritimes américains et étrangers d'entrer en contact avec l'île, a-t-il ajouté.

L'interaction déjà complexe est rendue plus difficile, car bien que les États aient le droit souverain de réglementer l'accès à leurs eaux territoriales, l'intensification de ces restrictions révèle l'insistance à promouvoir la fausse idée que Cuba est une menace pour la sécurité des États-Unis.

La coopération bilatérale en matière de sécurité maritime a été formalisée entre 2015 et 2016, avec le Département de la sécurité intérieure comme principale agence de mise en œuvre du lien. Depuis lors, les gardes-côtes entretiennent des liens fluides et efficaces avec les troupes de gardes-frontières cubaines, notamment dans la lutte contre le trafic de migrants et de stupéfiants.

Cuba a également été un partenaire de la sécurité nationale des États-Unis, a déclaré M. González Maestrey, qui a cité en exemple des domaines de travail commun tels que la lutte contre le terrorisme, le trafic d'êtres humains, la sécurité des ports et des aéroports, et la circulation des personnes et des biens entre les deux nations. (Source : Granma)

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/379225-nouvelle-mesure-americaine-contre-cuba-securite-ou-asphyxie>



**Radio Habana Cuba**